

I. Présentation du foyer d'hébergement

Le foyer « Arago » est un foyer d'hébergement accueillant des personnes handicapées qui travaillent en Etablissement et Services d'Aide par le Travail. C'est un établissement médico-social qui, à titre principal et de manière permanente, accueille et héberge des personnes adultes handicapées. Il a ouvert ses portes le 16 septembre 1989 et se situe sur la commune de Saint Laurent de la Salanque. Comme tout foyer d'hébergement, il relève de la compétence du département.

Le Conseil Général des Pyrénées Orientales fixe un prix de journée en fonction des dépenses prévisionnelles et exerce un contrôle au niveau des dépenses. Il a un agrément pour 14 places, habilité à recevoir les bénéficiaires de l'aide sociale.

Il s'agit d'une bâtisse restaurée sur l'emplacement d'une étude notariale, située sur la place du village, « la place du marché ». Le foyer est implanté au coeur du village de Saint Laurent de la Salanque, chef lieu de canton comptant près de 10 000 habitants, à proximité des commerces, des structures administratives, culturelles, sportives et médicales. Ceci favorise une participation des résidents à la vie locale.

Il se compose de 15 chambres d'habitation avec sanitaires privatifs attenants répartis sur 3 étages, ainsi que de locaux communs situés en rez-de-chaussée :

- 1 salon bibliothèque
- 1 salle à manger
- 1 cuisine de type familial
- 1 infirmerie
- 1 bureau réception à l'usage du médecin psychiatre
- 1 bureau pour le personnel éducatif
- 1 salle de restauration avec sa cuisine de collectivité située à proximité : Résidence « Kléber » à 200 m

II. Projet d'établissement

Le projet d'établissement d'un foyer d'hébergement, par sa vocation de logement, possède une double notion : L'accompagnement du résident vers son autonomie et dans sa marche vers la relation sociale, La représentation du domicile mêlant collectivité et sphère privée.

La population accueillie au foyer « Arago » présente un déficit intellectuel lié à une maladie mentale ou à une déficience mentale, quelquefois associé à des problèmes sociaux notamment dans la cellule familiale, qui se caractérise de plusieurs façons.

Toutefois ce sont des adultes et sont donc traités en tant que tel tout en veillant à ce que le langage, le vocabulaire utilisé soit adapté et compréhensible.

Le foyer est le domicile officiel de tous les résidents. Au foyer, la décoration et la propreté de la chambre reflètent la personnalité de chacun, sa capacité à investir un lieu. Chaque résident a sa propre clef sécurisée. La notion de respect du résident implique naturellement la préservation de leur lieu de vie et leur intimité.

> Conception de l'accompagnement

L'équipe éducative du foyer est présente en dehors du temps de travail de l'E.S.A.T., les week-ends et les jours fériés. Elle apporte une aide dans la gestion du quotidien ainsi qu'un accompagnement vers l'autonomie et l'insertion sociale. Ses objectifs sont d'amener les résidents, en tout cas ceux qui le souhaitent et qui le peuvent, vers une autonomie leur permettant la vie en appartement. Le maintien et/ou l'obtention des acquis n'étant pas stables sont également prioritaires.

L'accompagnement repose sur les notions suivantes :

1. Notion de bientraitance

La notion de bientraitance remet la personne handicapée au centre des pratiques éducatives. Elle s'inscrit dans le devoir de protéger moralement et physiquement la personne handicapée. Elle renvoie au respect de sa dignité et à son bien-être.

2. Notion de respect

Il s'agit de respecter la personne handicapée en la reconnaissant comme une personne à part entière, en lui parlant avec politesse, en la ménageant eu égard à ses difficultés et problèmes. Cette notion de respect se doit d'être réciproque (droits et devoirs) et en référence avec le règlement de fonctionnement. Le respect implique également le non tutoiement systématique de la personne handicapée. Le tutoiement s'utilisera avec son accord et avec réciprocité si elle le souhaite.

3. Notion d'autonomie

Favoriser l'autonomie par l'insertion sociale, c'est amener la personne handicapée à chaque fois que cela sera souhaité et possible vers une vie indépendante à l'extérieur. Cet accompagnement est une des valeurs fondamentales de l'établissement, qui est de promouvoir le changement, le développement de l'usager et de lui permettre de s'intégrer le plus possible dans le tissu social ordinaire. Cette démarche est facilitée par l'implantation de l'établissement et par la mise à disposition d'appartements thérapeutiques où chacun, dans le cadre de son projet individualisé, pourra faire l'apprentissage d'une vie plus autonome.

4. Droit à l'intimité et au respect de la vie privée

L'intimité est caractérisée par ce qui existe au plus profond de soi, qui appartient à ce qui est tout à fait privé, personnel (vie sexuelle, idées religieuses ou politiques, et aussi dans la vie de tous les jours, ce qui fait partie des rythmes et des ritualisations de chacun).

5. Droit à la confidentialité

En tant que travailleurs sociaux, nous n'avons pas obligation du secret professionnel. Il s'agit pour nous de notion de confidentialité, de réserve ou de discrétion. Il est tout aussi nécessaire de ne pas divulguer à l'extérieur ce que l'on peut apprendre sur la personne ; et dans l'échange d'informations entre institutions, il faut veiller à connaître et à vérifier que le destinataire est la personne habilitée et mandatée à recevoir ces informations et à réduire au maximum leur transmission pour le respect de la vie privée de l'intéressé. En tout état de cause, le transfert d'informations se fait avec l'accord de l'usager et/ou de son représentant légal. Ce droit à la confidentialité ne doit pas faire oublier que, dans le cas de maltraitance, il n'existe pas de secret, mais une obligation de signalement.

6. Protection et responsabilité

L'équipe éducative a un devoir d'accompagnement et de protection vis-à-vis des personnes accueillies. Nous devons leur permettre d'évoluer dans un cadre de vie rassurant, structurant et stimulant pour l'épanouissement de chacun.

7. Reconnaissance de la famille

Les familles peuvent rendre librement visite à leur proche à condition que l'éducateur de service soit informé à leur arrivée ; la rencontre se déroule dans le respect du règlement de fonctionnement. Les liens familiaux sont favorisés tout en respectant la liberté de choix de relations avec chaque membre de la famille. Il s'agit également d'apporter un soutien moral aux familles et de les aider à rechercher la meilleure réponse possible pour leur proche.

III. Prestations et activités

Un ensemble d'activités est proposé notamment aux fins d'éprouver ses capacités, ses limites et ses échecs. Certaines activités sont pensées en équipe pluridisciplinaire, notamment avec le médecin psychiatre qui peut ne pas valider certaines activités pouvant entraîner des difficultés psychologiques ou physiques.

1. Soutien scolaire : Il se pratique à raison d'une fois par semaine. Il est fait appel à un instituteur spécialisé. Il est ouvert aux résidents qui ont approximativement le même niveau de connaissances scolaires.

2. Chorale : Les cours de chant théâtralisé ont lieu le mardi de 19h à 20 h du mois d'octobre au mois de juin.

3. Activités physiques et sportives : **Le football :** Les entraînements ont lieu le lundi de 19h à 20h15. L'entraînement, assuré par un éducateur membre du sport adapté, est suivi par des personnes venant de divers E.S.A.T. du département. L'accompagnement sur le lieu d'entraînement et lors des rencontres régionales est effectué par un des éducateurs du foyer (de septembre à juin).

La natation : Elle se pratique à la piscine municipale de la ville de ST ESTEVE. Elle est encadrée par un éducateur du foyer en tant que loisirs et, pour ceux qui pratiquent la compétition, les entraînements sont assurés par un maître nageur de la piscine. A cet effet, les compétiteurs participent à des rencontres régionales et au championnat de France, si leur niveau est suffisant.

Le vélo : Il se pratique en groupe, lors de sorties le week-end ou certaines soirées d'été. Il s'agit là de balades. Les activités physiques d'entretien en salle : Une salle de gymnastique avec un équipement de préparation physique est à disposition. La surveillance, les conseils sont effectués par un éducateur participant lui-même.

La marche : Elle se pratique de manière ponctuelle, en tant que petites balades lors de sorties week-end, lors de la fête de la St Jean pour la traditionnelle montée « au Canigou », ou alors en préparation physique, pour ceux qui participent à « Pyrhando » et là, il est fait appel à un guide de montagne.

Les loisirs et les vacances : Une réunion trimestrielle réunit tous les résidents pour que soient proposées, discutées et décidées les différentes sorties du trimestre en fonction des saisons. Au printemps et à l'automne un séjour de vacances encadré par les moniteurs du foyer est proposé. Le programme de ces séjours n'est pas simplement proposé, mais construit avec un petit groupe volontaire de résidents. Ces séjours permettent de visiter et d'apprendre à connaître les différentes régions françaises. Tous les trois ans environ, un séjour est organisé à l'étranger faisant suite à des souhaits. Ces séjours, encadrés par les moniteurs du foyer, n'occultent en rien pour les résidents qui le souhaitent de faire le choix de partir avec un organisme spécialisé ou toute autre formule de vacances si leur budget le leur permet.

L'activité cuisine : Elle se pratique en groupe de 3 à 4 personnes, à raison de 2 mercredis par groupe et par trimestre d'octobre à juin.

Les activités manuelles : Elles ont lieu de façon ponctuelle, une soirée de temps en temps ou un après-midi durant l'été. Elles ont pour but principal de se faire plaisir en s'initiant à la fabrication de petits objets ou dessins qui pourront ensuite servir à décorer la chambre ou être offerts. Ces activités manuelles ont aussi pour but la création d'objets qui seront exposés et mis en vente lors de la journée Portes Ouvertes.

Les soins esthétiques : Il est possible d'aller faire un soin en institut à l'école d'esthétique de Perpignan, à raison de 2 à 3 fois par an. La mise en pratique des conseils donnés lors de ces moments de détente se fait dans le cadre de l'accompagnement au quotidien, et/ou lors de la préparation à une fête par exemple.

Confection d'un arbre généalogique : Cette activité est ouverte à tous ceux qui le souhaitent, avec pour objectif d'aider ceux qui ne connaissent pas ou ont des difficultés à se repérer dans le système de parenté. Cela est fait par le référent de la personne et devra être exécuté à la fin du mois de juin.

Aide administrative et à la gestion des ressources : L'aide à la compréhension et au remplissage d'un document administratif est apportée par le référent au résident, chaque fois que le besoin se présente et après s'être entendu sur le jour et l'heure. Pour l'aide à la gestion des ressources, le référent procèdera à un apprentissage de base ou apportera une aide ponctuelle et un simple suivi en fonction du besoin de la personne et ce, en référence au projet individualisé.

IV. Modalités d'admission

Le foyer accueille une population mixte d'adultes handicapés ou déficients mentaux, âgés d'au moins 18 ans et disposant d'une orientation C.D.A.-P.H. (Commission des Droits et de l'Autonomie pour la Personne Handicapée).

Les conditions d'admission dépendent de chaque personne ; l'intégration au travail, l'intégration à la vie du foyer, les problèmes médicaux lourds,... sont néanmoins des critères évalués pour chacun. Pour intégrer le foyer, il n'est pas exigé de mesure de protection. C'est le Directeur du foyer qui prononce l'admission après consultation de l'équipe pluridisciplinaire.

Le recrutement se fait par le biais d'instituts médico-éducatifs, de candidatures spontanées, en collaboration avec les assistantes sociales pour des personnes qui ne sont pas hébergées en institution, d'organismes de protection (U.D.A.F., etc...). Le secteur psychiatrique peut éventuellement orienter certaines personnes vers notre structure.

Le foyer « Arago » est la maison de la personne handicapée. Une équipe pluridisciplinaire oeuvre tous les jours pour son bien-être ainsi que dans sa recherche d'autonomie.

V. CONTACT

Directeur du foyer « Arago » : Pierre ROULIN

Adresse : 7, place Arago - 66250 Saint Laurent de la Salanque

Tél : 04 68 28 15 29 - **Fax** : 04 68 28 19 13

Courriel : esat.foyers.savs@vds-asso.fr